Motion sur les tarifs de l’énergie – septembre 2022 – Mesures d’urgence prix de l’énergie

Dans un contexte de forte hausse du prix de l’énergie qui impacte très lourdement le budget des collectivités et leurs services, les présidents du **Syndicat départemental d’énergie et d’équipement du Finistère** (SDEF) et de l’**Association des maires et présidents d’EPCI du Finistère** (AMF 29) , la présidente de l’**Association des maires ruraux du Finistère** (AMR 29), et le président délégué d’**Intercommunalités de France (AdCF) s’associent et demandent des mesures d’urgence visant «les tarifs de l’énergie » à travers la « Motion sur les tarifs de l’énergie – septembre 2022 – Mesures d’urgence prix de l’énergie ».

Les quatre présidents signataires :
« – S’ALARMENT et S’INSURGENT contre les AUGMENTATIONS FARAMINEUSES DES PRIX DE l’ENERGIE pour 2023, dans un contexte de crise énergétique SANS PRECEDENT, constituant un véritable TSUNAMI pour le budget des collectivités.

– Sollicitent une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en place d’un BOUCLIER TARIFAIRE semblable à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers, dans l’hypothèse où aucune autre solution n’aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.

– ALERTENT le gouvernement sur cette situation très préoccupante pour les collectivités mais aussi pour les entreprises qui risquent d’opter pour la fermeture des sites à l’instar de BMGNV 29 pour les stations-services au GNV.

– Sollicitent également la mise en place d’un bouclier tarifaire pour les entreprises les plus impactées pour leur permettre de maintenir leurs activités économiques et éviter les fermetures de sites en 2023, entrainant ainsi des fermetures en chaine. »

©AMF29 - Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère